

Franciscains ne reçoivent que les aumônes en nature dont ils ont besoin.

Toutefois, comme certaines personnes ne peuvent ou ne veulent donner que de l'argent au moyen duquel les religieux pourraient se procurer ce qui leur est nécessaire, les Souverains Pontifes ont décidé que les Franciscains pourraient choisir dans la localité où ils s'établissent, une personne honorable et consciencieuse qui recevrait les aumônes pécuniaires données par les fidèles à l'intention des enfants de saint François. Cette personne toutefois n'est pas le serviteur, le délégué, le caissier des religieux ; mais un bienfaiteur, un ami qui leur rend service en même temps qu'aux fidèles dont il garde les aumônes données en faveur des Franciscains, et auquel ceux-ci peuvent recourir dans leurs nécessités comme à une autre personne.

De la sorte, les religieux de saint François observent leur règle en vivant du travail de leurs mains et des aumônes en nature qui leur sont faites.

Ils quêtent ordinairement eux-mêmes ce qu'il leur faut ; mais évidemment ils ne peuvent empêcher les fidèles de s'entendre entre eux pour leur procurer ce dont ils ont besoin. Ils ne laissent cependant agir ainsi que des personnes honnêtes et discrètes ; et ils désavouent toutes celles qui quèteraient en leur nom sans une permission écrite, signée du supérieur et marquée de son sceau.

Nous pouvons donc voir, comme nos ancêtres ont vu les anciens Récollets, les Franciscains de Montréal aller, la besace sur l'épaule, nous demander un morceau de pain, de viande, quelques légumes pour l'amour de Dieu.

Les personnes qui préfèrent donner leur aumône en argent peuvent la confier à M. Leclerc, curé de saint Joseph, 306, rue Richmond, Montréal.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France. — Le jubilé accordé par N. S. Père le Pape à la paroisse de Paray-le-Monial, à l'occasion du second centenaire de la mort de la Bienheureuse Marguerite-Marie, a commencé le jour de la Nativité de la Très Sainte Vierge, et se continuera jusqu'au 1er novembre. Tous les jours il y a des prédications à la chapelle de la Visitation et à la Basilique. Dimanche dernier a eu lieu la plantation de la grande croix de Jérusalem sur le calvaire de l'Enclos des Chapelains. A l'occasion de ce jubilé, Mgr Perraud, évêque d'Autun a lancé un mandement, accompa-